



## Comptabilité financière : approfondie (90 heures)

### Objectifs pédagogiques :

Permettre aux collaborateurs :

- A l'issue de cette formation, l'élève, au sein d'une PME/PMI, sera capable de : contrôler et analyser les données comptables, établir les divers documents comptables rattachés à l'exercice, élaborer des tableaux de bord de données comptables, assurer les relations extérieures avec les tiers (clients, fournisseurs, investisseurs), l'expert-comptable, voire le commissaire aux comptes.

### Public et pré requis :

- Groupe max : 6 stagiaires
- Niveau bac +2 ou équivalent
- Avoir suivi le module I et II compta

### Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Remise d'exercices "papier"
- Remise de supports "papier"
- Paper board,
- Echanges /Discussions

### Suivi et évaluation des résultats :

- Attestation de présence
- Attestation formation individualisée

### Date et lieu :

- Nombre heures de formation : 90h
- Date : entrées permanentes
- Lieux : Villeneuve d'Ascq

### Programme :

#### Crédit-bail et principes comptables

- Définition de la notion de charge énoncée par le PCG
- Inscription du bien pris en crédit-bail au bilan, conformément aux normes IFRS
- Enregistrements des opérations comptables
- Cas de levée d'option du bien pris en crédit-bail

#### Dettes et créances en monnaie étrangère

- Rappel des règles comptables concernant l'évaluation des créances et dettes en monnaie étrangère
- Etude des postes de bilan concernés
- Dérogations de l'article 342-6 du PCG

#### Le contrôle de la comptabilité

- Présentation du contrôle interne
- La mission du commissaire aux comptes
- Explication de la notion de rapprochement de documents
- Présentation des comptes consolidés et du référentiel IFRS (notion de contrôle, calcul des pourcentage)

#### Constitution de société

- Rappel des règles juridiques applicables lors de la constitution des SA, SAS, SARL.
- Choix de comptabilisation des frais de constitution. La méthode préférentielle préconisée par le CRC 99-03
- Ecritures comptables concernant les apports, souscription et libération de titres.

#### Contrats à long terme

- Méthode préférentielle pour le traitement comptable des contrats à long terme.
- Distinction entre la méthode de l'achèvement et celle de l'avancement
- Présentation des différentes catégories de changements comptables au règlement 99-03

#### Répartition des bénéfices

- Notions de réserve et bénéfice distribuable, conditions préalables à la distribution d'acomptes sur dividendes
- Etablissement du projet de répartition du bénéfice
- Enregistrements comptables